



Faites vous parrainer !



Vous êtes salarié agricole, vous pouvez rejoindre l'ASA 28, l'Association des Salariés Agricoles en vous faisant « **Parrainer** » par un adhérent » !

En étant parrainé, vous profitez d'un bon de réduction (*).

Le principe est simple :

- Soit vous connaissez un adhérent ASA qui peut vous parrainer.
- Soit vous sollicitez *Bertrand 02 37 24 45 42* qui vous mettra en relation avec un adhérent proche de chez vous, pour qu'il vous parraine.

(*) Avantages :

- Vous bénéficierez d'une **remise de 15 €**, valable un an sur le prix des activités ASA ou sur votre cotisation ASA 2024 !
- Votre « parrain » profitera également d'une remise de 10 €, valable un an.

Démarche : vous complétez avec votre « parrain » le bulletin ci-dessous, partie « Parrain » et partie « Filleul » ; vous signez (parrain et filleul) et vous le retournez à l'ASA avec la cotisation du filleul (chèque de 33 € pour 2023). Les bons de « réduction ASA » seront envoyés par mail en retour. Cette opération n'est pas limitée dans le temps. « *Alors, rejoignez l'association, l'ASA 28 !* »

Daniel BOIS, président

*A chaque parrainage : bulletin à compléter et à retourner à l'ASA, Chambre d'agriculture
28024 CHARTRES Cedex. Renseignements : Tél. Bertrand : 02.37.24.45.42*

« Parrain » :

Nom Prénom
Adresse Code postal Commune
Adresse email :
Signature

« Filleul » :

Nom Prénom
Adresse Code postal Commune
Tél : Adresse email
Age ans Emploi actuel
Salarié agricole Permanent à temps complet ou à temps partiel depuis
Ou Salarié agricole Temporaire → dernier contrat agricole du / / au / /
Nom et adresse de votre employeur actuel :

Je souhaite **devenir membre de l'ASA 28** et je joins à ce bulletin un chèque de cotisation pour 2023 : *cotisation individuelle 33 €* à l'ordre de l'ASA.

Mon adhésion prend effet dès ce jour et pour toute l'année 2023.

Date

Signature